

RECOMMANDATIONS POUR LE RECUEIL DE SPERME AU LABORATOIRE



DOCUMENT A CONSULTER PAR LE PATIENT



CONTEXTE ET CONVOCATION

Dans le cadre d'un bilan diagnostique d'infertilité ou d'une tentative d'assistance médicale à la procréation (AMP), vous devez effectuer un recueil de sperme.

Vous devez vous présenter à l'accueil du Centre Sainte Colette, à l'horaire de votre RDV, au 172 rue du Rouet, 5^e étage Service de Médecine et de Biologie de la Reproduction 13008 Marseille.

N'oubliez pas d'apporter :

- Votre Carte Nationale d'Identité ou Passeport
- Votre Carte Vitale avec vos droits à jour
- Votre attestation de Mutuelle en cours de validité
- **Votre ordonnance (s'il s'agit d'une analyse diagnostique)**

S'il s'agit d'une **analyse diagnostique**, vous pourrez partir dès la fin du recueil.

S'il s'agit d'une tentative d'AMP, il vous faudra prévoir une **disponibilité d'une demi-journée** car un second recueil peut, éventuellement vous être demandé.

INFORMATIONS UTILES PREALABLES



La durée de l'abstinence (ou durée depuis la dernière éjaculation) au moment du recueil doit être de **2 à 7 jours**.

Pour des raisons d'hygiène, **boire suffisamment d'eau la veille et le matin du recueil** pour uriner souvent.

Apportez les supports vidéo ou magazines dont vous pourriez avoir besoin.



LE JOUR DU RECUEIL

Le recueil de sperme s'effectue au laboratoire, dans une salle dédiée, par masturbation.

Les recommandations pour procéder au recueil vous seront détaillées oralement par le personnel du centre et par écrit dans la salle de recueil.

Le nécessaire pour respecter les mesures d'hygiène (Bétadine rouge, jaune et compresses) sera mis à votre disposition.

Vous pourrez vérifier, avec le personnel du laboratoire, l'identification de votre réceptacle.

CAS PARTICULIERS

En cas de recherche de spermatozoïdes dans les urines (ou éjaculation rétrograde) :

Un recueil d'urine vous sera demandé après le recueil de sperme.

Dans ce cas, vous devez alcaliniser les urines en prenant 5g (une cuillère à café) de bicarbonate de soude la veille au soir du rendez-vous et 2 heures avant le rendez-vous. Dans les deux heures précédant le rendez-vous boire un litre d'eau plate. Ne pas uriner dans l'heure précédant le recueil.

En cas de prescription de l'étude de la fragmentation de l'ADN spermatique et/ou de l'exploration biochimique du liquide séminal :

Dans ce cas, la durée de l'abstinence doit être de **3 à 5 jours**.



**LABORATOIRE D'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION
DE L'HOPITAL SAINT-JOSEPH**

**Centre Sainte Colette
Service de Médecine et de Biologie de la Reproduction**

172 rue du Rouet
13008 Marseille Cedex 08
04.91.80.69.61

Du lundi au vendredi 8h-12h et 13h-16h30 et le samedi 8h-12h45

Métro : ligne 2 - arrêt PERIER 7min à pied

Bus : Ligne B1 - Station Prado Louvain 5min à pied

Ligne 73 – Station Rouet Louvain 5 min à pied

PLAN D'ACCES AU CENTRE SAINTE COLETTE



**HÔPITAL SAINT JOSEPH MARSEILLE
PLAN DE CHEMINEMENT**

